

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse de La Doré

Lundi, 18 août 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, tenue le 18 août 2025, à 18h30, à la salle multifonctionnelle de l'église, formant quorum sous la présidence de M. Ghislain Laprise, maire.

Sont présents(es) :
Ghislain Laprise , Maire
Lisa Boily , Conseillère siège 1
Luc Bélanger , Conseiller siège 2
Louise-Josée Doré , Conseillère siège 3

Michel Simard , Conseiller siège 4
Hélène Gagnon , Conseillère siège 5
France Chapdelaine , Conseillère siège 6
Stéphanie Gagnon , Directrice générale

ORDRE DU JOUR

- 1. BIENVENUE
- 2. ORDRE DU JOUR
- 3. PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance du 7 juillet 2025
- 4. RAPPORTS
 - 4.1. Rapport du Maire
 - 4.2. Rapport des conseillers-comités et autres compétences
 - 4.3. MRC Domaine-du-Roy en bref
- 5. FINANCE
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Centre communautaire: Emprunt temporaire
- 6. ADMINISTRATION
 - 6.1. Archives municipales: Mise à niveau
 - 6.2. Campagne Sacs-à-dons 2025
 - 6.3. Vente de terrains lot 6 697 200
 - 6.4. Vente de terrain lot 6 628 331
 - 6.5. Piste cyclable La Doré/Normandin: Décompte progressif #1
 - 6.6. Centre communautaire
 - 6.6.1. Centre communautaire: Entente PRACIM
 - 6.6.2. Centre communautaire: Décompte progressif #1
 - 6.6.3. Centre communautaire: Directives de changements
 - 6.7. Règlement 2007-004 décrétant une aide financière pour les secteurs commercial et industriel: Paiement
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE
- 8. VOIRIE
- 9. SERVICES PUBLICS
 - 9.1. Bilan de la stratégie d'économie d'eau potable 2024
- 10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE
- 11. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 11.1. Règlement numéro 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et 3(e)
 - 11.1.1. Règlement 2025-005 intitulé "Projet de règlement 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service

régional et l'industrie et commerce de gros

11.1.2. Règlement 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional et l'industrie et commerce de gros: Assemblée publique

11.2. Quartier des Pionniers: Permis de construction 4921 chemin des Pionniers

11.3. Quartier des Pionniers: Permis de construction 4980 chemin des Pionniers

11.4. Poste d'adjointe à l'urbanisme: Nomination

11.5. Poste d'adjointe à l'urbanisme: Plan de formation et rétention

12. LOISIRS ET CULTURE

12.1. Regroupement loisirs et sports: Jeux du Québec 2025

13. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

14. AFFAIRES NOUVELLES

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

BIENVENUE

M. Ghislain Laprise, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous.

2025-08-149

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

PROCÈS-VERBAL

2025-08-150

SÉANCE DU 7 JUILLET 2025

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 7 juillet 2025 tel que présenté.

RAPPORTS

RAPPORT DU MAIRE

Les vacances d'été tirent à leur fin. Le Maire espère que tous ont pu en profiter à plein. Cette période est nécessaire afin de prendre du recul du travail et de faire le plein d'énergie. Par contre, les dossiers municipaux ont continué d'évoluer durant cette période. L'anti-blocus a retenu notre attention ainsi que l'annonce de la fermeture de l'épicerie locale. Le nouveau quartier résidentiel au centre village est terminé, la piste cyclable reliant Normandin est en cours, la construction du nouveau centre communautaire est également débutée et plusieurs autres dossiers sont en négociations et nous vous en ferons part dès que possible. À court terme, vous pourrez également constater des mouvements de main d'oeuvre du personnel municipal, et ce, dans le but d'assurer la relève.

RAPPORT DES CONSEILLERS-COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le Maire invite les Membres du Conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de juillet 2025 selon leurs différents domaines d'intervention.

France Chapdelaine a participé à une rencontre de la Résidence Dorée.

Les autres Membres du Conseil n'ont rien à mentionner.

MRC DOMAINE-DU-ROY EN BREF

Le Maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de la Paroisse de La Doré dans plusieurs compétences. Le Conseil en bref a été déposé aux Membres du Conseil et est disponible sur le site internet de la Municipalité afin de prendre connaissance des décisions et dossiers discutés à la MRC Domaine-du-Roy.

FINANCE

2025-08-151

COMPTES

Il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le journal des achats du mois de juillet 2025 de la Municipalité au montant de 328 735.10 \$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

2025-08-152

CENTRE COMMUNAUTAIRE: EMPRUNT TEMPORAIRE

CONSIDÉRANT le règlement 2025-003 approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont débutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise un emprunt temporaire maximal de 6 707 189\$, au taux préférentiel, afin de combler les besoins de liquidité pour le paiement des travaux. Le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents nécessaires. Le montant sera emprunté selon les besoins de liquidités.

ADMINISTRATION

2025-08-153

ARCHIVES MUNICIPALES: MISE À NIVEAU

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré reconnaît avoir lu et pris connaissance du Guide du demandeur concernant le volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE les organismes municipaux de Chambord, de La Doré, de Lac-Bouchette, de Roberval, de Saint-André-du-Lac-St-Jean, de Saint-Félicien, de Saint-François-de-Sales, de Saint-Prime, de Sainte-Hedwidge et de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy désirent présenter un projet de mise en place ou bonification de fourniture de service dans le cadre du volet – Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré statue et décrète ce qui suit :

- s'engage à participer au projet de mise à niveau des services communs d'archives en gestion documentaire et de la mise en œuvre du système de gestion intégrée des documents;
- accepte d'assumer une partie des coûts, à savoir l'apport minimal exigé dans le cadre du programme;
- nomme la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, organisme responsable du projet et autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet Coopération et gouvernance municipale du Fonds régions et ruralité, sous-volet Coopération intermunicipale;
- désigne Stéphanie Gagnon, directrice générale, pour signer tout document nécessaire ou utile ou demandé par l'organisme municipal responsable du projet aux fins de la présente demande de subvention.

2025-08-154

CAMPAGNE SACS-À-DONS 2025

CONSIDÉRANT l'invitation reçu afin de participer financièrement à la campagne de financement Sacs-à-dons de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse Saguenay-Lac-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation permet à des jeunes de la région d'entamer la prochaine année scolaire bien équipés et prêts à réussir;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, la Fondation a aidé près de 1 300 jeunes de la régions pour une somme totale de 126 000\$;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent contribuer financièrement au succès de ladite campagne de financement;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent contribuer au succès scolaires des jeunes de la communauté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise une participation financière de 100\$ à la Fondation pour l'enfance et la jeunesse du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour leur campagne Sacs-à-dons 2025.

2025-08-155

VENTE DE TERRAINS LOT 6 697 200

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré désire favoriser le développement de la zone industrielle;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de Transport N.A.C. reçue le 11 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE le prix de vente est fixé à 2.50\$ le mètre carré pour les terrains situés dans la zone industrielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 6 697 200 à Transport N.A.C., et ce, au prix de 43 750\$, plus les taxes applicables;

- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;

- le contrat d'achat devra être signé dans les 90 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;

- obligation de construction d'un bâtiment principal fixe d'au moins 2.5% de la superficie constructible du terrain dans un délai de deux (2) ans;

- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;

- Advenant le cas où les Acquéreurs désiraient se départir du terrain acquis à l'intérieur du délai dans lequel la construction doit être complétée, ils devront le rétrocéder à la Municipalité et défrayer 10% de frais administratifs et les frais de contrat (minimum de 3000\$);

- À défaut de construire dans le délai convenu, la vente sera résolue de plein droit en faveur de la Municipalité, et ce, sur remise par acte notarié aux frais des Acquéreurs en faute. La Municipalité reprendra possession de l'immeuble vendu, et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la Municipalité à titre de dommages liquidés. Advenant telle résolution de la vente, la Municipalité rembourse à Transport N.A.C. le montant du prix d'achat moins une indemnité de DIX POUR CENT (10%) de frais administratifs et les frais de transfert (minimum de 3000\$);

- la vente est sans garantie légale.

- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents.

2025-08-156

VENTE DE TERRAIN LOT 6 628 331

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré possède des terrains destinés à la revente;

CONSIDÉRANT la proposition d'achat de Dave Morency reçue le 3 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- autorise la vente du lot 6 628 331, et ce, au prix de 2 300\$, plus les taxes applicables;

- les frais afférents sont à la charge de l'acquéreur;
- le contrat d'achat devra être signé dans les 90 jours suivant la date d'acceptation de la présente résolution et devra respecter les conditions identifiées ci-dessous;
- l'acquéreur a l'obligation de construction d'une résidence dans les douze (12) mois suivant la date de la signature du contrat;
- une prolongation du délai de construction pourra être accordée sur présentation des arguments valables;
- aucun travaux ne sera autorisé avant la signature du contrat notarié et la réception du paiement;
- Advenant le cas où les Acquéreurs désiraient se départir du terrain acquis à l'intérieur du délai dans lequel la construction doit être complétée, ils devront le rétrocéder à la Municipalité et défrayer 10% de frais administratifs et les frais de contrat (maximum de 2 300\$);
- À défaut de construire dans le délai convenu, la vente sera résolue de plein droit en faveur de la Municipalité, et ce, sur remise par acte notarié aux frais des Acquéreurs en faute. La Municipalité reprendra possession de l'immeuble vendu, et ce, avec toutes les améliorations qui y auraient été apportées, lesquelles seraient conservées par la Municipalité à titre de dommages liquidés. Advenant telle résolution de la vente, la Municipalité conserve le montant de 2 300 \$ en indemnité de frais administratifs et frais de contrat;
- la vente est sans garantie légale;
- le Maire et la Directrice générale sont autorisés à signer les documents.

2025-08-157

PISTE CYCLABLE LA DORÉ/NORMANDIN: DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #1

CONSIDÉRANT le projet d'implantation d'une piste cyclable reliant La Doré à Normandin;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte progressif #1 déposé par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Ingénieur au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif #1 à Fernand Boilard inc. pour la somme de 285 362.95\$, plus les taxes applicables le tout selon la recommandation de l'ingénieur de la MRC Domaine-du Roy, chargé du projet.

CENTRE COMMUNAUTAIRE

2025-08-158

CENTRE COMMUNAUTAIRE: ENTENTE PRACIM

CONSIDÉRANT le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a pris connaissance du guide de PRACIM;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement du centre communautaire municipal;

CONSIDÉRANT le projet est admissible à une aide financière dans le PRACIM;

CONSIDÉRANT la Convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et la Municipalité de la Paroisse de La Doré relative à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'Amélioration et de construction d'Infrastructures municipales pour le projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré :

- a pris connaissance du guide du PRACIM et s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;
- a pris connaissance de la Convention d'aide financière entre le ministère des Affaires municipales et la Municipalité de la Paroisse de La Doré relative à l'octroi de l'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme d'Amélioration et de construction d'Infrastructures municipales pour le projet du centre communautaire;

- s'engage à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continue et d'entretien du bâtiment subventionné;
- confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts;
- autorise le Maire à signer ladite Convention.

2025-08-159

CENTRE COMMUNAUTAIRE: DÉCOMPTE PROGRESSIF #1

CONSIDÉRANT le projet de construction du nouveau centre communautaire;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux;

CONSIDÉRANT le décompte progressif #1 déposé par l'Entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'Architecte au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif # 1 à Construction Unibec inc. pour la somme de 177 759.05\$, plus les taxes applicables le tout selon la recommandation de Ardoises, architecte au projet.

2025-08-160

CENTRE COMMUNAUTAIRE: DIRECTIVES DE CHANGEMENTS

CONSIDÉRANT QUE le projet de construction du nouveau centre communautaire est en cours;

CONSIDÉRANT QUE des directives de changement en lien avec l'excavation, le système incendie, l'éclairage et l'électricité ainsi que de la démolition supplémentaire ont été présentées par l'entrepreneur au projet et recommandé par les professionnels;

CONSIDÉRANT QUE ces changements sont nécessaires pour la continuité du projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise les directives de changements proposées par Construction Unibec inc. et que les coûts soient suivis par les Chargés de projets et la Direction générale

2025-08-161

RÈGLEMENT 2007-004 DÉCRÉTANT UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LES SECTEURS COMMERCIAL ET INDUSTRIEL: PAIEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 2025-02-014 concernant une demande d'aide financière en lien avec le règlement 2007-004 décrétant des aides financières pour les secteurs commercial et industriel;

CONSIDÉRANT QUE le Demandeur a fourni tous les documents relatifs à la demande;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil en sont satisfaits;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise le versement de l'aide financière accordée à Bibiane Harvey, soit un montant de 7 000\$, et ce, en lien avec la demande réalisée dans le cadre du règlement 2007-004.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOIRIE

SERVICES PUBLICS

BILAN DE LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE 2024

Le Maire dépose le bilan de la Stratégie d'économie de l'eau potable pour l'année 2024.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-005 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL (2.3) ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS (3C) ET 3(E).

2025-08-162

RÈGLEMENT 2025-005 INTITULÉ "PROJET DE RÈGLEMENT 2025-005 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS

CONSIDÉRANT le règlement de zonage municipal;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier demande à être modifié de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et (3e);

CONSIDÉRANT QUE le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption par le Conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un premier projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement numéro 2025-005 intitulé "Projet de règlement 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et (3e)".

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE LA DORÉ

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-005 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL (2.3) ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS (3C) ET 3(E)

ATTENDU QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 2018-002 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de La Doré, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 23 avril 2018, le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré est entré en vigueur suite à l'émission par la MRC du Domaine-du-Roy du certificat de conformité numéro 91050-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE le règlement de zonage numéro 2018-002 de la Municipalité de la Paroisse de La Doré demande à être modifié de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et (3e));

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1) permet à la Municipalité de la Paroisse de La Doré de modifier son règlement de zonage;

ATTENDU QUE conformément à l'article 124 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption par le conseil de la Municipalité de la Paroisse de La Doré d'un premier projet de règlement;

ATTENDU QUE le premier projet d'amendement au règlement de zonage sera soumis à la consultation publique le 3 septembre 2025, à 9h30, à la salle du Conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré adopte par résolution le premier projet de règlement numéro 2025-005 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. Ajouter, à la grille des spécification n°206

Le groupe d'usage 2.3 Commerce et service régional

2. Ajouter, à la grille des spécification n°206

Les groupes d'usage 3c) et 3e) Industrie et commerces de gros

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Ghislain Laprise,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA
Directrice générale

2025-08-163

RÈGLEMENT 2025-005 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2018-002 DE MANIÈRE À AUTORISER LES USAGES DE COMMERCE ET SERVICE RÉGIONAL ET L'INDUSTRIE ET COMMERCE DE GROS: ASSEMBLÉE PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2025-005 intitulé "Règlement numéro 2025-005 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 2018-002 de manière à autoriser les usages de commerce et service régional (2.3) et l'industrie et commerce de gros (3c) et 3(e)" nécessite une consultation de la population avant son adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lisa Boily et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré fixe au 3 septembre 2025 à 9h30, à la salle de rencontre de l'hôtel de ville, l'assemblée publique de consultation pour le projet de règlement.

2025-08-164

QUARTIER DES PIONNIERS: PERMIS DE CONSTRUCTION 4921 CHEMIN DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU et le mandat de ce comité en regard du processus d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le respect des critères de construction du PIIA règlement #2012-007 a été évalué par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation municipale pour l'émission de chacun des permis de construction dans un secteur visé par un PIIA soit le Quartier des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Bélanger et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise l'émission du permis de construction dans le secteur PIIA Quartier des Pionniers sur le lot 5 326 860 selon les plans proposés.

2025-08-165

QUARTIER DES PIONNIERS: PERMIS DE CONSTRUCTION 4980 CHEMIN DES PIONNIERS

CONSIDÉRANT les recommandations du CCU et le mandat de ce comité en regard du processus d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le respect des critères de construction du PIIA règlement #2012-007 a été évalué par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation municipale pour l'émission de chacun des permis de construction dans un secteur visé par un PIIA soit le Quartier des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise l'émission du permis de construction dans le secteur PIIA Quartier des Pionniers sur le lot 6 323 566 selon les plans proposés.

2025-08-166

POSTE D'ADJOINTE À L'URBANISME: NOMINATION

CONSIDÉRANT QUE la création d'un poste d'adjointe à l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de combler ledit poste;

CONSIDÉRANT QU'une personne à l'interne est intéressée par le poste;

CONSIDÉRANT QU'un plan de formation a été élaboré en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré nomme Joanie Julien-Boulianne au poste d'adjointe à l'urbanisme selon les modalités de la convention collective en vigueur.

2025-08-167

POSTE D'ADJOINTE À L'URBANISME: PLAN DE FORMATION ET RÉTENTION

CONSIDÉRANT la résolution 2025-08-166;

CONSIDÉRANT QU'un plan de formation a été élaboré en ce sens et que ce dernier est accepté par l'Employée visée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré accepte le plan de formation pour le poste d'adjoint à l'urbanisme et que ce dernier soit mis en place pour un estimé de coûts de 5 500\$ pour la formation et de 4 500\$ pour le salaire, pour un total de 10 000\$. Également, le Conseil municipal autorise l'élaboration et la signature d'une entente de rétention de 5 ans, à être acceptée par les deux Parties.

LOISIRS ET CULTURE

2025-08-168

REGROUPEMENT LOISIRS ET SPORTS: JEUX DU QUÉBEC 2025

CONSIDÉRANT la demande reçue afin de soutenir financièrement la délégation du Saguenay-Lac-St-Jean lors de la 59e finale des Jeux du Québec à Trois-Rivières en 2025;

CONSIDÉRANT QUE les Membres du Conseil désirent contribuer financièrement au succès des athlètes de son milieu;

CONSIDÉRANT QU'une participante aux Jeux du Québec provenait de La Doré;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par France Chapdelaine et résolu à l'unanimité des Conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de la Paroisse de La Doré autorise une participation financière de 30\$ à Regroupement loisirs et sports du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour un soutien financier la délégation du Saguenay-Lac-St-Jean lors de la 59e finale des Jeux du Québec à Trois-Rivières en 2025. La Municipalité félicite Ana-Ève Asselin pour sa performance en natation au cours de ces jeux.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-08-169

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18h50, il est proposé par Louise-Josée Doré et résolu à l'unanimité des Conseillers présents de lever la présente séance.

Ghislain Laprise, Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, Directrice générale